

# De l'économie néoclassique au projet néolibéral : quelle concurrence pour quelle efficacité ?

Irène Berthonnet

CLERSE – Université Lille 1

---

Un des principaux résultats de la théorie économique mainstream du 20<sup>ème</sup> siècle est certainement celui qui affirme l'efficacité des marchés concurrentiels, et la présence de ce résultat dans de nombreux manuels d'économie indique qu'il fait désormais consensus (Stiglitz, Walsh et Lafay 2007, p. 26; Mankiw et Taylor 2013, p. 197). Cependant, les éléments d'analyse sur lesquels s'appuient les économistes pour affirmer que la régulation concurrentielle des marchés est gage d'efficacité sont assez contestables. Ce papier se propose de montrer que l'efficacité de la concurrence ne doit pas tant être comprise comme un résultat de l'analyse économique, mais plutôt comme un résultat de l'histoire des idées et théories sociales. Il montre que l'efficacité de la concurrence est un énoncé dont le statut relève plutôt de la doctrine que du résultat scientifique issu d'une analyse théorique clairement identifiable. Pour étayer cette position, nous retraçons une histoire de la constitution de cet énoncé en tant que doctrine, en montrant comment elle est le résultat d'une co-construction entre l'économie néoclassique et le projet néolibéral.

La théorie économique standard propose un unique critère d'efficacité : l'efficacité dite « au sens de Pareto ». C'est ce critère qui permet de conclure, grâce à la démonstration des deux théorèmes de l'économie du bien-être, que tout équilibre général d'un système complet de marchés concurrentiels interdépendants est efficace, et que toute situation de Pareto-efficacité peut être atteinte par ce même système de marchés concurrentiels. Cependant, une histoire approfondie de l'invention de ce critère et de son association à la théorie néoclassique de l'équilibre général montre que le lien entre efficacité et concurrence qu'on lui attribue est en fait loin d'être univoque et évident. La première partie de ce papier retrace ainsi comment ce résultat s'est construit historiquement, par approximations, glissements et ellipses successives, depuis Pareto jusqu'à Arrow et Hahn, et en passant par Maurice Allais (**section 1**). La deuxième partie montre comment le projet néolibéral qui se constitue et se développe au même moment que l'économie néoclassique (1930-1970) revendique des liens avec celle-ci ; et en particulier s'appuie sur son résultat d'efficacité de la concurrence pour légitimer ses propres positions en faveur d'une régulation concurrentielle des marchés, étendant ainsi la portée du résultat originel qui passe de la théorie pure à une théorie avec une visée pratique (**section 2**). Ces deux discours, qui se situent sur des registres différents, finissent par construire par soutien réciproque l'un à l'autre un discours qui vient légitimer la pertinence d'une régulation concurrentielle des marchés. Au moment d'établir ses préconisations pratiques et de décrire les modalités concrètes de la régulation concurrentielle des marchés, le néolibéralisme

opère un changement dans la notion de concurrence : ses préconisations ne sont pas indexées sur la concurrence parfaite, mais plutôt sur une représentation de la concurrence comme processus de rivalité (**section 3**) ; tout en restant légitimées par le résultat néoclassique. À l'issue de cette histoire faite de déplacements successifs, il n'est donc plus possible d'identifier avec certitude le cadre théorique sur lequel reposerait l'énoncé d'efficacité de la concurrence.

## **SECTION 1 – L'efficacité de la concurrence comme résultat néoclassique**

### **1. Le « maximum d'ophélimité pour la collectivité » chez Pareto**

L'histoire de l'efficacité dans la théorie néoclassique commence avec Pareto, qui est l'inventeur de ce que l'économie mobilise encore aujourd'hui comme critère hégémonique d'efficacité. Dans ses travaux cependant, ce critère n'est jamais qualifié de critère d'efficacité (ni d'ailleurs d'optimalité), mais toujours de « maximum d'ophélimité pour la collectivité »<sup>1</sup>.

#### *1.1. L'économie pure parétienne*

Pour comprendre la portée originelle de ce critère, il convient de revenir brièvement sur les travaux de Pareto. Celui-ci a développé une approche large des sciences sociales, qui fonctionne par « approximations successives » et dont la méthode veut que pour garantir une approche réaliste et explicative des phénomènes sociaux, il soit nécessaire de mobiliser à la fois – et dans cet ordre – l'économie pure, l'économie appliquée et la sociologie (Steiner 1995). L'économie pure est la discipline par laquelle commence l'analyse des phénomènes sociaux (la première approximation) ; elle est la version la plus épurée, la plus abstraite et donc la plus simplifiée. À ce titre, il est légitime de faire dans l'économie pure des hypothèses excessivement schématiques (comme celle de *l'homo oeconomicus* par exemple) et de mobiliser les mathématiques comme moyen d'appréhender les interdépendances entre les phénomènes économiques. L'objet de l'économie pure parétienne est de représenter le fonctionnement global d'un système, et en particulier l'étude d'un système de marchés interdépendants parfaitement concurrentiels, et des conditions auxquelles ce système peut réaliser un équilibre économique<sup>2</sup>.

#### *1.2. Le maximum d'ophélimité dans l'économie pure*

---

<sup>1</sup> L'ophélimité étant le terme mobilisé par Pareto pour désigner l'utilité. Ce changement sémantique lui semble nécessaire pour ne pas que le mot véhicule de contenu moral de désirabilité.

<sup>2</sup> En réalité, l'objet de l'économie pure tel que le définit Pareto est l'étude de toutes les sortes d'équilibre : « L'objectif principal de notre étude est l'équilibre économique. » (Pareto 1963, p. 150) ; cependant, ses ouvrages d'économie ne développent vraiment que le modèle concurrentiel, se contentant d'allusions aux autres modalités envisageables d'organisation de l'économie.

Le critère de Pareto est introduit dans le cadre de l'économie pure comme « *maximum d'ophélimité pour la collectivité* », et progressivement développé jusqu'à apparaître sous sa forme définitive avec une définition claire et rigoureuse dans le *Manuel d'économie politique* :

« Nous dirons que les membres d'une collectivité jouissent, dans une certaine position, du maximum d'ophélimité, quand il est impossible de trouver un moyen de s'éloigner très peu de cette position, de telle sorte que l'ophélimité dont jouit chacun des individus de cette collectivité augmente ou diminue. C'est-à-dire que tout petit déplacement à partir de cette position a nécessairement pour effet d'augmenter l'ophélimité dont jouissent certains individus, et de diminuer celle dont jouissent d'autres : d'être agréable aux uns, désagréable aux autres. » (Pareto 1963, p. 354).

Le critère désigne donc une situation dont l'on ne peut s'éloigner sans sacrifier une utilité individuelle au profit d'une autre. Ce qui nous intéresse plus encore que la définition en elle-même du critère est la manière et le moment de l'argumentation où Pareto introduit ce critère dans la théorie de l'équilibre général concurrentiel. Le critère intervient juste après la démonstration de possibilité de l'équilibre en situation concurrentielle et Pareto l'introduit comme une propriété caractéristique de l'équilibre concurrentiel :

« Pour les phénomènes de type I<sup>3</sup>, quand l'équilibre a lieu en un point où sont tangentes les courbes d'indifférence des contractants, les membres de la collectivité considérée jouissent du maximum d'ophélimité. » (*Ibid.*).

Et à ce stade, il a déjà été prouvé que l'équilibre concurrentiel a lieu en un point de tangence de deux courbes d'indifférence<sup>4</sup>. Un peu plus loin, Pareto établit le lien entre équilibre concurrentiel et maximum d'ophélimité dans un théorème, dont la démonstration mathématique se conclut ainsi :

« On arrive donc à cette conclusion, que les opérations effectuées selon le type I, quand elles sont possibles, conduisent, dans les cas que nous venons d'examiner, à des points d'équilibre où le maximum d'ophélimité est réalisé. C'est là un des théorèmes les plus importants de la science économique » (*Ibid.*, p. 646).

Le « maximum d'ophélimité pour la collectivité » parétien est donc bien destiné à caractériser l'état particulier des marchés lorsqu'ils sont à l'équilibre général concurrentiel. Ce critère est introduit par Pareto à l'intérieur de l'économie pure, dans le cadre de laquelle il est considéré comme une finalité désirable : « Au point de vue exclusivement économique, une fois la collectivité parvenue en un point *P* [ou *maximum d'ophélimité*], il convient qu'elle s'arrête » (Pareto 1916, p. 1339).

---

<sup>3</sup> Le type I désigne pour Pareto la concurrence parfaite, définie essentiellement par la condition de *price-taking*. Il s'oppose au type II (avec pouvoir de marché) et au type III (économie centralisée).

<sup>4</sup> « Pour les phénomènes de type (I), on sait que le point d'équilibre doit se trouver en un point de tangence des courbes d'indifférence des 2 individus. » (Pareto 1963, p. 355)

Cependant, il n'a pas de validité en dehors de l'économie pure. En effet, nous avons dit que l'analyse des phénomènes économiques et sociaux devait être menée par empilement progressif des disciplines ; il en va de même pour la qualification des états sociaux désirables. Un arbitrage qui mobiliserait d'autres considérations que des considérations strictement économiques (que ce soit dans le cadre de la sociologie ou dans le cadre de l'action politique) pourrait tout à fait ne pas juger souhaitable la réalisation du maximum d'ophélimité pour la collectivité, dans la mesure où la sociologie et l'action politique réfléchissent à partir d'autres critères (*Ibid.*, p. 1342-1343). Le maximum d'ophélimité pour la collectivité est donc introduit par Pareto comme une norme théorique qui évalue la compatibilité entre le comportement des agents rationnels et le milieu dans lequel ils évoluent, en l'occurrence le marché parfaitement concurrentiel. C'est une manière de qualifier l'harmonie que permettent les « deux piliers » de l'analyse néoclassique (Arrow 1985; Favereau 1989), au niveau abstrait de la première approximation des phénomènes sociaux.

## **2. Du maximum d'ophélimité à l'efficacité : Allais et Arrow & Hahn**

Ce sont les successeurs de Pareto qui reprennent son critère et le qualifie d'efficacité, définissant ainsi l'efficacité comme la maximisation de chaque utilité individuelle sous contrainte de celle des autres. Le critère de Pareto n'a pas rencontré tout de suite un large écho dans le champ de l'économie. Seule l'économie du bien-être s'est approprié assez rapidement son critère en le qualifiant d'optimum. L'intégration du critère de Pareto dans l'économie au sens large (et non plus seulement en économie du bien être) a été beaucoup plus tardive.

### *2.1. Le critère de Pareto de Lausanne à Chicago : le rôle de Maurice Allais*

Un des premiers artisans de la transmission du critère de Pareto à l'économie a été M. Allais. Il est à notre connaissance le premier à avoir suggéré de rebaptiser le critère «efficacité» plutôt qu'optimalité ou maximum d'ophélimité. Allais considérait que le terme d'efficacité était plus adapté pour qualifier ce qu'il considérait être un résultat descriptif de l'analyse économique : ce nouveau terme devait permettre de l'affranchir des jugements de valeur qui étaient véhiculés par le terme d'optimalité. C'est ainsi que dans le texte écrit du séminaire qu'il a présenté à Rapallo (Italie) en septembre 1967, *Les conditions de l'efficacité dans l'économie*, Allais introduit son critère d'efficacité, et le définit sur la base du « maximum d'ophélimité » de Pareto :

« Lorsqu'il y a efficacité maximum, il est impossible d'accroître l'indice de préférence d'une unité de consommation quelconque, les autres indices de référence restant inchangés. C'est à Pareto que revient le mérite d'avoir donné pour la première fois cette définition, mais il a fallu plus de quarante ans pour que la fécondité de cette approche soit pleinement aperçue. » (Allais 1967, p. 23).

Allais explique également dans ce texte pourquoi il qualifie le critère de critère d'efficacité :

« Comme cette notion fait intervenir la société dans son ensemble, il s'agit là d'un rendement « social », et c'est la raison pour laquelle pendant 20 ans (1943-1962) j'ai désigné dans mes

travaux par « théorie du rendement social » la théorie de l'efficacité maximum. Il est cependant hors de doute qu'une telle terminologie peut avoir un contenu émotionnel, car ce que suggère le mot « social » peut être différent de ce que suggère le mot « efficacité », et il ne peut en résulter que des confusions. C'est la raison pour laquelle je préfère aujourd'hui utiliser l'expression « efficacité maximum » plutôt que l'expression « rendement social maximum ». » (*Ibid.*, p. 29).

Pour Allais, le critère parétien qu'il appelle à partir de 1967 « efficacité », est un critère neutre du point de vue éthique, il est un résultat d'une analyse scientifique. Allais opère donc une différence entre la simple gestion économique, matière purement technique s'il en est, et les considérations éthiques :

« La définition donnée d'une efficacité maximum n'implique aucun jugement d'ordre éthique sur la situation considérée. Elle ne dit pas qu'elle est « juste » ou « injuste ». Elle ne nécessite aucun jugement de valeur sur la répartition des revenus. Elle considère uniquement l'efficacité de la gestion économique. » (*Ibid.*, p. 25).

En réintégrant de la sorte le critère de Pareto dans son analyse de l'économie, Allais en fait non plus un critère éthique, mais il le technicise, le présente comme un résultat de l'analyse économique. Le critère ne décrit donc plus une norme de désirabilité de l'organisation concurrentielle des marchés, il est plutôt une qualification neutre de ce qui est souhaitable, et qui permet de dire par extension que l'équilibre général concurrentiel est souhaitable.

## 2.2. *General Competitive Analysis*

Si Allais est à notre connaissance le premier à revendiquer l'usage du critère de Pareto comme critère d'efficacité et à en formuler en ces termes la raison, il est frappant de relever que le même changement de terminologie est opéré par Arrow et Hahn dans *General Competitive Analysis* (1971). Le changement de qualification du critère de Pareto y est également accompagné d'une explication très proche de celle fournie par Allais. Arrow et Hahn déclarent eux aussi changer de terme pour qualifier le critère de Pareto, afin d'éviter les connotations éthiques présentes dans le terme d'optimum :

« Nous utilisons le terme « Pareto efficace » au lieu du plus répandu « Pareto optimal » parce que ce dernier terme véhicule plus de prescription que le concept ne devrait en comporter, puisque une allocation Pareto efficace peut attribuer de très faibles utilités à certains (possiblement tous, sauf un) ménages et donc n'être optimale en aucun sens qui inclut l'éthique distributionnelle. » (*Ibid.*, p. 91).

Comme Allais, Arrow et Hahn introduisent le terme d'efficacité au sens de Pareto à la place de celui d'optimalité pour signifier qu'aucun jugement de valeur, ni aucune recommandation ne sont présents dans la définition d'une situation efficace au sens de Pareto. En ce sens, on peut dire que pour Arrow et Hahn, transformer l'optimum parétien en efficacité permet de s'affranchir de la

charge normative que revêtait jusque là ce critère. Il y a donc bien chez ces trois auteurs la croyance que le changement de terminologie va permettre d'utiliser le critère parétien, tout en s'affranchissant de la charge normative qu'il portait jusque là, ou que lui prêtaient ceux qui l'utilisaient (principalement en économie du bien être).

C'est donc au cours de l'histoire du développement de la théorie néoclassique que le critère de Pareto est transformé progressivement en efficacité descriptive, par opposition à l'optimalité normative. Paradoxalement, la manière dont est qualifiée le critère semble être capable de modifier son statut épistémologique. Dès lors que le critère de Pareto est qualifié de critère d'efficacité, et dans la mesure où il est indexé sur les propriétés mêmes de l'équilibre général concurrentiel, l'économie néoclassique est vouée à conclure que l'équilibre concurrentiel est « efficace ». Au vu du statut épistémologique prêté à ce critère d'efficacité, on peut dire qu'à partir des années 1970, l'efficacité de la concurrence parfaite se présente comme un résultat du modèle néoclassique d'équilibre général concurrentiel. C'est un résultat qui est élaboré petit à petit, au prix d'un certain nombre de déplacements d'enjeux épistémologiques et de requalification des concepts de l'analyse<sup>5</sup>. Un peu moins d'un siècle après la première introduction du critère de maximum d'ophélimité pour la collectivité, l'économie néoclassique en tant que construction collective peut considérer avoir démontré selon ses critères de la science vraie que les marchés parfaitement concurrentiels sont parfaitement efficaces.

## **SECTION 2 – L'efficacité de la concurrence dans le projet néolibéral**

L'objectif de cette deuxième section est de montrer que cette interprétation spécifique du modèle d'équilibre général concurrentiel qui affirme l'efficacité de la concurrence (et qui est en fait le résultat d'un certain nombre de choix de lecture du modèle), a pu s'imposer pour des raisons qui sont également à rechercher à l'extérieur de l'histoire de la théorie néoclassique elle-même. Cette lecture spécifique de l'économie néoclassique s'est imposée aussi parce qu'elle a été soutenue en parallèle de son élaboration interne, par le projet néolibéral<sup>6</sup>. Celui-ci considère comme acquis que

---

<sup>5</sup> On peut mentionner brièvement ici également le fait que le maximum d'ophélimité parétien était atteint par l'équilibre général concurrentiel, mais aussi par un équilibre général centralisé ; et que cette question a été abandonnée par les successeurs de Pareto qui se intéressés exclusivement au modèle de concurrence parfaite (à l'exception notable des socialistes de marchés).

<sup>6</sup> Nous sommes conscients que le néolibéralisme est plutôt une nébuleuse de positions très diverses qu'un véritable mouvement homogène, mais nous considérons à la suite de Mirowski (2009) que le concept reste opératoire. Nous définissons le projet néolibéral comme un mouvement volontariste composé d'universitaires, de hauts fonctionnaires et de chefs d'entreprises qui se développe à partir de la fin des années 1930 avec l'objectif d'élaborer un nouveau discours économique et politique visant à refonder le libéralisme, et ayant produit des théories prônant la mise en place d'une régulation concurrentielle des marchés. Notre texte s'appuie plus particulièrement sur deux courants qui composent le néolibéralisme : l'ordolibéralisme allemand, et le néolibéralisme de l'école de Chicago.

les mérites techniques de la concurrence ont été démontrés scientifiquement par l'économie néoclassique et s'appuie sur le modèle de l'équilibre général et donc au moins implicitement sur la démonstration des vertus techniques de la concurrence. Cela permet d'ailleurs au discours néolibéral de mobiliser de nouveaux arguments en faveur des marchés concurrentiels ; arguments qui auraient été impossibles dans le cadre de la théorie néoclassique.

### **1. L'ordolibéralisme allemand**<sup>7</sup>

Les ordolibéraux revendiquent explicitement leur attachement à la théorie néoclassique comme fondement de ce qu'ils appellent « la théorie économique moderne ». Le résultat d'efficacité de la concurrence, en tant que résultat néoclassique fondamental qui découle de ces principes, est donc accepté également. L'élaboration d'une théorie générale de l'économie semble à Eucken un préalable nécessaire à la compréhension des événements singuliers, et il se réfère alors au corpus néoclassique, qu'il considère comme un ensemble homogène :

« Il y a une unité considérable dans la théorie économique moderne, dans sa manière de formuler les problèmes, dans ses méthodes de réflexion, et dans ses principaux résultats. » (Eucken 1950, p. 339, note 45).

En guise d'exemple de contributions à cette « théorie économique moderne », Eucken cite certains ordolibéraux allemands comme Röpke, mais également ceux qu'il considère comme les fondateurs de l'économie néoclassique : Walras, Marshall, Hicks, etc.

On trouve chez Röpke la même idée que les différentes contributions à l'analyse néoclassique forment une théorie générale homogène, indispensable à la compréhension des mécanismes singuliers (Röpke 1940, p. 207). Il s'inscrit indiscutablement dans la tradition marginaliste, lorsqu'il écrit que cette théorie moderne trouve sa cohérence autour de ce qu'il qualifie de « principe marginal » (*Ibid.*, p. 43-44) . Une longue remarque de fin de chapitre – intitulée *Le principe de l'utilité marginale, fondement de la théorie moderne* – suit cette affirmation, dans laquelle Röpke attribue la mise en évidence du principe de l'utilité marginale à Menger, Walras et Jevons :

« Ces œuvres sont vraiment les colonnes maîtresses sur lesquelles repose toute la théorie moderne. Malgré les différences de perspective et de nombreuses différences sur des questions de détail, ces ouvrages forment un ensemble, une unité, avec laquelle il faut se familiariser en lisant les principaux, si l'on veut se rendre maître de notre science. » (*Ibid.*, p. 49).

---

<sup>7</sup> Nous mobilisons ici essentiellement les travaux d'Eucken et de Röpke : ce choix est dicté par la représentativité de leurs travaux pour l'école de Fribourg et l'ordolibéralisme, mais également par un motif plus trivial qui est que peu de contributions à l'ordolibéralisme sont disponibles en anglais ou dans une langue autre que l'allemand (Ptak 2009, p. 100).

De plus, Eucken et Röpke définissent tous deux l'objet de l'économie d'une manière similaire à Pareto et Robbins (Pareto 1963; Robbins 1947), qui veut que les hommes arbitrent entre les différents moyens limités qui leur permettent d'atteindre des objectifs donnés. Le cadre général de l'analyse néoclassique est donc valable aussi dans l'ordolibéralisme ; et il en va de même du résultat qui établit les mérites techniques de la concurrence. En effet, Eucken ne s'embarrasse pas d'une analyse comparative de l'économie d'échange et de l'économie centralisée mais accepte d'emblée les conclusions néoclassiques : la proximité théorique avec Pareto apparaît dans une remarque dans laquelle il insiste sur les similarités entre l'économie d'échange quand les marchés sont parfaitement concurrentiels, et l'économie centralisée :

« Le cours que prend le processus économique dans les deux formes extrêmes, l'économie totalement centralisée et l'économie parfaitement concurrentielle, présente des similitudes. Il peut être montré que le centre d'une économie parfaitement centralisée peut dans certaines circonstances administrer l'économie d'une manière semblable à celle dont elle procède en situation de concurrence parfaite. » (Eucken 1950, p. 212).

Si la référence au critère de Pareto n'est pas explicite, le simple fait de mentionner la proximité de processus économique entre économie centralisée et économie de marchés concurrentielle comme un fait établi renvoie au critère d'optimalité ou efficacité au sens de Pareto<sup>8</sup>. Le discours d'Eucken s'appuie donc sur le résultat indiscuté de l'analyse économique néoclassique qui veut qu'un système complet de marchés parfaitement concurrentiels interdépendants soit efficace au sens de Pareto, ainsi qu'un système centralisé. Mais Eucken ne se contente pas de cette argumentation : pour lui, il y a bien des différences entre l'économie concurrentielle et l'économie centralisée, et ses positions en faveur de la concurrence ne reposent donc pas uniquement sur l'argumentation en termes d'efficacité. Pour Eucken, l'organisation concurrentielle de l'économie est aussi à préférer car elle est source de liberté<sup>9</sup> :

« Dans le premier cas [l'organisation centralisée], il n'y a pas de liberté de choix du consommateur, ni de liberté d'occupation, comme c'est le cas dans l'autre [marchés concurrentiels]. Les hommes vivent dans deux mondes économiques très différents. » (Ibid.).

---

<sup>8</sup>Oliver remarque d'ailleurs que, si les ordolibéraux n'emploient ni la terminologie de l'optimalité, ni celle de l'efficacité parétienne, leur critère de « coercition minimum » est en fait identique au critère parétien (Oliver 1960, p. 137).

<sup>9</sup>Cette position – que l'on retrouve dans le néolibéralisme états-unien – se comprend au regard du contexte historique et de la nature militante du néolibéralisme : face au contre-modèle que propose alors l'Union soviétique et à la progression des idées keynésiennes à l'ouest, le néolibéralisme cherche des arguments plus « politiques » qu'économiques, et fonde largement son analyse théorique sur les modalités institutionnelles réelles d'organisation de la société, plutôt que sur les idéaux-types de la théorie néoclassique.

Röpke fonde lui aussi son analyse des mérites de la concurrence sur des arguments proches de ceux de l'économie néoclassique, en insistant sur son efficacité :

« Mais il y a aussi une force puissante qui rabaisse les prix jusqu'au niveau des coûts, à savoir l'offre accrue, par suite de l'attrait qu'exerce sur les producteurs concurrents le prix surélevé. Plus cette force devient inefficace, et plus nous nous rapprochons du monopole. » (Röpke 1940, p. 198).

Mais il ne se contente pas non plus des mérites en termes d'efficacité de la concurrence. Dans la perspective comparatiste entre économie de marché et économie centralisée, il argumente la supériorité des marchés concurrentiels par le supplément de liberté individuelle que ceux-ci engendrent :

« L'économie planifiée communiste ne se distingue pas seulement du « plan » du système de la concurrence par le fait qu'elle impose à la population, sans lui demander son avis, un plan établi une fois pour toutes, mais aussi par la méthode suivant laquelle ce plan est exécuté. Tandis que le système de la concurrence repose sur les alternances complexes des libres décisions de tous les groupes du marché, l'économie communiste planifiée aboutit à remplacer ce processus spontané par l'ordre venu d'en-haut et à placer la décision sur l'emploi des forces productives de l'économie dans le bureau d'une administration officielle. » (Ibid., p. 282-283).

Ainsi, pour les ordolibéraux, la concurrence est certes efficace au sens néoclassique (de même que l'économie centralisée), mais elle doit également être considérée comme supérieure car elle permet la liberté des agents. Comme le résumait Dardot et Laval, « Collectivisme économique et coercition tyrannique de l'État sont liés, comme économie de marché et liberté individuelle le sont » (Dardot et Laval 2009, p. 193).

## **2. L'école de Chicago**

Pour bien cerner la portée et le périmètre du programme néolibéral qui s'organise à Chicago dans l'immédiat après-guerre, nous portons notre attention sur le projet « Free Market », autour duquel s'organise initialement le néolibéralisme de l'école de Chicago<sup>10</sup>. Le *Free Market Project* (1946-1952) a été monté à l'université de Chicago essentiellement par Hayek, Simons et Director. Il est pensé et annoncé d'emblée comme un projet militant, et en tant que tel il est financé largement par Harold Luhnnow (à la tête de la société Volker). Dans le texte de déclaration d'intention et d'objectif

---

<sup>10</sup> Ce projet a été récemment analysé dans une contribution qui s'appuie pour ce faire sur les archives du projet de l'université de Chicago, revisitant ainsi les textes fondateurs du néolibéralisme (Van Horn et Mirowski 2009). Nous nous appuyons ici largement sur cette analyse, car elle permet de mettre en évidence les enjeux originels du *Free Market Project* en donnant accès aux déclarations d'intentions et aux positionnements théoriques revendiqués aux débuts de l'école de Chicago ; en particulier sur la question de la régulation concurrentielle des marchés et de son efficacité.

du *Free Market Project*, il est explicitement précisé que le « libre » marché<sup>11</sup> est l'organisation institutionnelle la plus efficace :

« Le libre marché [est] le moyen le plus efficace d'organiser l'activité économique – [l'étude va] accentuer et expliquer que le libre marché est systémique, rationnel, non chaotique ni désordonné –, montrer comment le libre marché réalise certaines des fonctions les plus difficiles, comme par exemple l'allocation des ressources à leur meilleur usage » (Schultz Papers, Regenstein Library, University of Chicago, may 23, 1946, box 39, folder « Free market Society », cité par Van Horn et Mirowski 2009, p. 152).

Les premiers néolibéraux de Chicago considèrent que le marché concurrentiel est efficace, sans se référer explicitement à la théorie néoclassique. Il est néanmoins intéressant de noter que les termes employés sont les mêmes, et que les arguments invoqués sont similaires. Cet appui sur l'économie néoclassique pour établir l'efficacité des marchés concurrentiels – général au sein de la première école de Chicago – peut être illustré de manière plus détaillée par l'approche spécifique de Milton Friedman. Celui-ci considère en effet que le modèle néoclassique est un ensemble cohérent qui fait consensus chez les économistes :

« Depuis les physiocrates français et Adam Smith, jusqu'à Léon Walras, Alfred Marshall, Maurice Allais et Paul Samuelson, un ensemble théorique cohérent a été élaboré et perfectionné ; tous les économistes l'acceptent et l'utilisent dans leurs analyses des problèmes auxquels il peut s'appliquer. » (Friedman 1983, p. I).

Cet « ensemble théorique cohérent » porte sur ce qui est constitué pour Friedman le cœur de l'économie, à savoir la théorie des prix. L'ensemble des contributions néoclassiques est donc pertinent pour l'analyse de l'économie. De même, Friedman accepte en particulier le résultat néoclassique d'efficacité de la concurrence :

« Le problème normatif qui a été le plus controversé n'est pas, cependant, celui du rôle de la productivité marginale comme facteur d'efficacité de la répartition ; il a plutôt été de déterminer si cette productivité marginale réalise la justice distributive. » (Ibid., p. 228).

On voit bien dans ce paragraphe que l'efficacité est considérée comme donnée évidente, et finalement assez peu intéressante : ce qui revient immédiatement est l'argument normatif portant sur la justice distributive. Il y a bel et bien pour Friedman une efficacité supérieure dans l'allocation des ressources réalisée par un système concurrentiel (voir par exemple sa théorie des vouchers qui permettent une mise en concurrence source d'efficacité Friedman 1962, p. 99-107). Mais, comme dans l'ordolibéralisme, l'argumentation déployée par Friedman s'appuie aussi sur des arguments

---

<sup>11</sup> Bien que le terme de « libre marché » soit employé ici, il faut en fait le comprendre au sens par marché concurrentiel.

d'une nature toute différente. La concurrence est aussi désirable car elle permet la liberté individuelle, ainsi que la réalisation d'une forme de justice :

« Bien que la fonction essentielle de rémunération en accord avec le produit<sup>12</sup> d'une société de marché soit de permettre l'allocation efficace des ressources sans contrainte, il est improbable que cela soit toléré si l'on ne considérait pas aussi que cela réalise la justice distributive. » (Ibid., p. 167).

Le néolibéralisme s'appuie donc bel et bien sur le résultat néoclassique d'efficacité de la concurrence. En le considérant comme un résultat bien établi par la science, il est plus facile de plaider pour la réalisation par l'État d'une régulation concurrentielle des marchés. Mais ce faisant, le discours néolibéral diffuse et fortifie aussi l'interprétation néoclassique de ses propres résultats. Le néolibéralisme valide la manière dont est en train de se construire le résultat néoclassique d'efficacité de la concurrence par déplacements, requalifications et évincement de certaines questions. C'est aussi parce que le néolibéralisme existe au même moment, et en parallèle de la construction de la théorie néoclassique que celle-ci a pu se construire de la manière que nous avons retracée dans la première partie de ce papier. Plutôt que de parler de rapport instrumental d'un registre de discours à l'autre, il nous semble donc plus pertinent de parler de co-construction d'un discours en faveur de la concurrence, qui s'appuie ainsi sur divers arguments, qui est à la fin des années 1970 devenu largement dominant ; et prêt à être mis en pratique dans une re-régulation générale des marchés pour les rendre concurrentiels.

### **SECTION 3 – Quelle concurrence pour les marchés concurrentiels ?**

Mais pour pouvoir effectivement réguler les marchés de manière concurrentielle, encore faut-il savoir quelles sont les modalités précises d'une régulation concurrentielle. L'objet de cette section est de montrer que les préconisations néolibérales quant aux politiques économiques de régulation concurrentielle ne sont pas définies à partir du modèle de la concurrence parfaite. Celle-ci serait caractérisée par le comportement *price-taker* des participants au marché ; et les régulations concurrentielles qui s'inspireraient de ce modèle chercheraient essentiellement à déconcentrer les pouvoirs de marchés ; la concurrence correspondrait à une structure de marché. En revanche le néolibéralisme, et ce bien qu'il s'appuie sur le résultat néoclassique d'efficacité de la concurrence dans lequel il est question de concurrence parfaite, va préconiser une régulation effective différente ; définissant la concurrence comme un processus de rivalité entre offreurs. La condition suffisante pour garantir qu'un marché est concurrentiel devient alors celle de la libre entrée ; et la concurrence n'est plus une structure de marché mais une activité à laquelle se livrent les offreurs, passant souvent par le fait de choisir son prix. Toujours revendiquée comme source d'efficacité, la

---

<sup>12</sup> Cette formulation particulière renvoie chez Friedman au principe de rémunération des facteurs de production à leur productivité marginale.

concurrence n'est cependant plus pensée comme la rigide et formelle structure de marché de la « concurrence pure et parfaite » qui garantit que tous les agents du marché sont price-taker ; au contraire, la notion de concurrence intègre de nouveaux éléments.

### 1. L'ordolibéralisme

Les ordolibéraux critiquent l'inopérabilité du modèle néoclassique : si celui-ci a permis d'exprimer scientifiquement une vérité idéale, il n'en reste pas moins qu'il ne répond pas aux questions de l'action politique qui préoccupent alors l'ordolibéralisme allemand (Ptak 2009). Cette critique aura des conséquences importantes pour la définition ordolibérale de la concurrence.

Pour Eucken et Röpke, le modèle néoclassique n'a jamais eu vocation à décrire les conditions concrètes de l'économie, mais est un outil de la science qui doit servir à comprendre le fonctionnement général d'un système économique. L'approche néoclassique continue d'être revendiquée, en même temps que critiquée dans son aspect formel, théorique et statique :

« L'école de Lausanne nous enseigne une vérité générale et à coup sûr plus étendue. Mais quand on l'a une fois saisie, cette vérité ne nous aide plus guère dans toutes les questions particulières. » (Röpke 1940, p. 50).

C'est cette posture non dénuée d'ambiguïtés, qui va entraîner l'ordolibéralisme vers une définition de la concurrence qui revendique le modèle de concurrence parfaite, tout en la complétant par diverses caractéristiques du modèle de concurrence comme rivalité.

Nous l'avons dit, Eucken se rattache explicitement au modèle de la concurrence parfaite. En conséquence, il définit systématiquement un marché concurrentiel comme un marché sur lequel tous les agents sont *price-taker* et n'ont de décision à prendre que sur les quantités à produire ou à demander :

« L'offreur ou le demandeur prend le prix de marché « anonyme » ; c'est-à-dire ni le prix d'une firme particulièrement importante avec lequel il est en concurrence, ni celui imposé par les autorités officielles, ni celui de ceux qui le fournissent, mais simplement celui du marché. (...) Alors nous avons les conditions d'offre et de demande qui ont été réalisées dans plusieurs marchés présents et passés, et que nous appelons « concurrence ». » (Eucken 1950, p. 139).

Le contrainte de *price-taking* est pour Eucken la seule condition qui permet d'établir qu'un marché est concurrentiel : même le nombre d'offreurs n'a pas d'importance (*Ibid.*, p. 147). Cependant, Eucken introduit aussi dans ses travaux une distinction entre marchés concurrentiels et marchés « ouverts ». L'ouverture des marchés correspond en fait à la condition de libre entrée, qui est souvent associée aux conditions nécessaires pour garantir la concurrence parfaite ; mais qui est chez Eucken indépendante de la concurrence :

« L'offre et la demande sont « fermées » quand l'accès au marché en tant qu'offreur ou demandeur n'est pas ouvert à tous, par exemple, quand seul un cercle fermé d'entrepreneurs peut vendre ou acheter sur un marché donné, ou quand il y a des vetos sur la construction et l'investissement, ou quand seul un groupe de travailleurs est autorisé à exercer certains emplois, ou quand seuls certains ménages peuvent acheter certains biens. » (Ibid., p. 134).

Une situation de monopole technique correspond ainsi à un marché ouvert, tandis qu'un monopole d'État correspond à un marché fermé, alors même qu'aucune des deux situations n'est considérée comme concurrentielle, puisque chaque monopole a la possibilité de fixer ses prix. La condition d'ouverture des marchés n'est donc pas réductible à la description de la concurrence comme situation où les agents sont contraints d'accepter le prix de marché. Eucken insiste sur le fait que ces deux conditions de concurrence et d'ouverture, si elles sont différentes théoriquement et pratiquement, n'en viennent pas moins renforcer leurs effets mutuels sur la position de pouvoir de marché des firmes : « les positions de pouvoir sont bien plus faciles à établir de chaque côté du marché si ceux-ci sont fermés, ou si un des côtés est fermé, que quand les marchés sont ouverts. » (Ibid., p. 266). Ce faisant, il met l'accent sur ce qui deviendra plus tard une caractéristique de l'approche de la concurrence comme processus de rivalité et un élément déterminant dans la pratique de régulation concurrentielle des marchés inspirée par l'école de Chicago : le fait que les conditions de concurrence ne dépendent pas nécessairement du nombre de firmes présentes sur le marché, comme l'avait d'abord laissé croire l'interprétation majoritaire de la condition d'atomicité qui participait de la définition de la concurrence parfaite. Eucken insiste à cet égard sur l'indifférence de la taille des firmes, opérant de la sorte un premier rapprochement avec la définition théorique de la concurrence comme rivalité :

« Tout cela ne risque-t-il pas de montrer que le pouvoir d'une firme ne dépend pas uniquement de sa position sur le marché, mais de sa taille ? La réponse est : non. La grande unité agricole qui vend son propre grain ou bétail dans des conditions concurrentielles ne possède pas de pouvoir économique considérable. Cela n'est le cas que si, en conséquence de sa taille, elle a certains marchés partiellement ou totalement sous son contrôle ; c'est-à-dire, quand elle n'est pas sujette aux conditions de concurrence mais à d'autres formes de marché. » (Ibid., p. 269-270).

Cette mise en évidence différenciée du rôle du prix de marché et de la condition de libre entrée pour rivaliser avec les offreurs déjà en présence se retrouve de manière encore plus accentuée chez Röpke, qui distingue la concurrence comme ressort, et la concurrence comme régulateur. Chez Röpke aussi, la concurrence est définie par le fait que le prix de marché s'impose comme une donnée à tous les participants ; c'est en ce sens qu'il la distingue du monopole :

« C'est dans le caractère même de la concurrence de pouvoir, d'une manière facile à prévoir, à l'uniformisation des prix des marchés. Mais le monopoleur peut, grâce à la différenciation des prix, se donner la possibilité d'accroître son bénéfice aux frais des consommateurs. » (Röpke 1940, p. 201).

On voit bien ici que c'est le comportement *price-taker* qui caractérise la concurrence, puisque dès lors qu'un offreur peut fixer son prix, il est en situation de monopole. Mais la situation de concurrence parfaite supposée dans le modèle néoclassique lui semble irréaliste : c'est ce qui l'amène à distinguer deux sortes de concurrence. Il y pour lui une concurrence qui est « stimulation de la production » (que nous associons à la concurrence comme rivalité entre producteurs) ; qu'il faut distinguer d'une concurrence qui sert de « règlement du processus économique » (que nous associons à la concurrence parfaite) :

« « Concurrence » peut précisément signifier deux choses : une organisation en vue de la stimulation de la production et une organisation en vue de la conduite et du règlement du processus économique. Dans l'économie de marché, la concurrence est aussi bien l'une que l'autre et, partant, une solution incomparable des deux problèmes cardinaux de tout système économique : le problème de l'incitation constante au rendement maximum, et celui de la conduite harmonieuse et de la régulation du processus économique. À la fois ressort et régulateur, voilà ce que doit être la concurrence, voilà le rôle qui lui est imparti dans l'économie de marché. Et cette double fonction est en fait le secret de cette économie de marché basée sur la concurrence, et de ses résultats incomparables. » (Röpke 2009, p. 143)

On voit dans ce paragraphe qu'une des formes de la concurrence est celle du ressort, c'est-à-dire d'impulsion et de rivalité entre producteurs ; tandis que l'autre forme de la concurrence est celle de régulation, où elle est le cadre qui permet aux marchés de fonctionner en imposant une conduite aux participants au marché (en l'occurrence celle du comportement *price-taker*). À ce stade donc, Röpke définit la concurrence aussi bien comme concurrence parfaite que comme rivalité. Finalement, ce qui fonde pour Röpke l'efficacité supérieure du modèle concurrentiel sur « l'ordre économique collectiviste » (*Ibid.*, p. 14), c'est donc précisément le cumul de ces deux formes de concurrence que sont la concurrence parfaite (qui impose le comportement *price-taker*) et la concurrence comme rivalité (qui stimule les producteurs). De même, chez Eucken, les marchés étaient performants surtout quand ils étaient à la fois concurrentiels (au sens où tous les agents sont *price-taker*) et ouverts (au sens où il y avait une parfaite liberté d'entrée, et donc toujours une rivalité potentielle entre offreurs). C'est ainsi que, partant d'une critique portée au manque de réalisme du modèle néoclassique, l'ordolibéralisme vient enrichir la définition théorique de la concurrence.

## **2. La représentation de la concurrence à Chicago**

Nous avons dit que les néolibéraux de Chicago s'appuyaient sur le résultat néoclassique d'efficacité de la concurrence, qu'ils considèrent comme un acquis définitif de la science économique, et à partir duquel ils développent des arguments supplémentaires en faveur d'une régulation concurrentielle des marchés. L'appui sur ce résultat néoclassique implique de mobiliser le cadre analytique de la concurrence parfaite, ce que font effectivement les premiers économistes de l'école

de Chicago. Cependant, nous montrerons ici qu'on peut également trouver dans leurs travaux des allusions au modèle de la concurrence comme comportement de rivalité. Ces aspects ne peuvent être identifiés que par une attention accrue à leurs préconisations de politique économique en termes de régulation concurrentielle des marchés. Dans ses recherches récentes menées à partir d'un important travail d'archive, Van Horn (2010) a montré qu'à l'origine, les positions des économistes de l'école de Chicago quant aux modalités pratiques de la régulation concurrentielle des marchés étaient très similaires à celles des ordolibéraux allemands : les deux approches réclamaient une nécessaire déconcentration des pouvoirs de marchés comme unique moyen de garantir le fonctionnement d'une concurrence efficace.

Ce n'est que plus tardivement que sera développée à Chicago l'approche qu'on lui connaît habituellement, favorable aux corporations et à la concentration du pouvoir de marché du côté de l'offre, avançant comme argument que la concurrence a des effets auto-correcteurs qui impliquent qu'aucune position de pouvoir de marché ne saurait perdurer (en l'absence de soutien étatique). Van Horn (*Ibid.*) situe ce tournant au début des années 1950, et l'attribue en particulier au rôle de l'étude empirique menée dans le cadre de la *Free Market Study*, et intitulée *The extent of enterprise monopoly in the United States : 1899-1939* (1951). L'étude montre que, contrairement aux arguments alors fréquemment avancés, la proportion de monopoles aux États-Unis n'a en fait pas augmenté depuis le début du siècle. Les participants à la *Free Market Study* en déduisent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la concentration des pouvoirs de marché, car elle est stable au cours du temps. Dans une note de lecture, Director (1950) se réfère aux effets corrosifs de la concurrence, qui doivent nécessairement venir tôt ou tard détruire toutes les concentrations de pouvoir de marché. Après 1950, les grandes corporations et les monopoles ne sont plus considérés comme incompatibles avec la concurrence. Au contraire, les offreurs qui concentrent une part de marché importante sont désormais considérés non plus comme les ennemis, mais plutôt comme les acteurs mêmes de la concurrence, et comme les acteurs performants du processus concurrentiel.

Les travaux de Friedman témoignent qu'il mobilise à la fois le modèle de la concurrence parfaite et celui de la concurrence comme rivalité. Les deux modèles théoriques sont réconciliés d'une manière surprenante, qui lui permet de continuer à mobiliser dans ses travaux de théorie scientifique le cadre de la concurrence parfaite, tout en appuyant ses recommandations de politique économique sur le modèle de la concurrence comme rivalité. La réconciliation vient de ce que Friedman affirme que la concurrence comme rivalité va nécessairement à terme détruire tout pouvoir de marché, ce qui légitime *in fine* l'usage de la concurrence parfaite comme hypothèse satisfaisante. Dans ce cas, l'instrumentalisme méthodologique a donc un fondement empirique : on peut faire *comme si* le monde fonctionnait selon les canons de la concurrence parfaite, parce qu'en réalité, la concurrence est un mécanisme de rivalité entre offreurs qui empêche la pérennité des pouvoirs de marché. La prise de position la plus explicite de Friedman se trouve résumée dans *Capitalisme et Liberté* :

« La concurrence a deux significations très différentes. Dans le discours ordinaire, la concurrence signifie rivalité personnelle, où un individu cherche à surpasser son concurrent

connu. Dans le monde économique, la concurrence signifie presque le contraire. Il n'y a pas de rivalité personnelle sur les marchés concurrentiels. (...) L'essence du marché concurrentiel est son caractère impersonnel. Aucun des participants ne peut déterminer les termes selon lesquels les autres ont accès aux biens ou aux emplois. Tous acceptent les prix fournis par le marché, et aucun individu ne saurait avoir plus qu'une influence négligeable sur le prix, bien que l'ensemble des participants détermine le prix par l'effet combiné de leurs actions séparées. » (Friedman 1962, p. 119-120).

Il apparaît clairement dans ce paragraphe que Friedman définit la concurrence par le modèle de concurrence parfaite, puisqu'il définit la caractéristique principale d'un marché concurrentiel par le fait d'accepter le prix provenant du marché sans avoir le pouvoir de l'influencer. Cependant, pour ses préconisations de politique économique, il considère que les monopoles sont quantité négligeable dans l'économie américaine, et qu'il n'est pas nécessaire de lutter contre, adoptant la même position que Director et que les autres participants à l'étude *Free Market*, qui considèrent que la concentration des pouvoirs de marché n'est pas en soi un obstacle à l'existence de la concurrence, tant qu'elle n'est pas maintenue artificiellement. Au contraire, c'est la concurrence qui menace les pouvoirs de marché (Van Horn 2009) :

« Par exemple, notre monopole public actuel des postes est injustifiable. Il pourrait être avancé que le transport de courrier est un monopole technique et que dans ce cas, le monopole public est un moindre mal. Cette argumentation pourrait à la limite justifier l'existence d'un service de poste gouvernemental, mais pas la loi actuelle, qui rend illégal pour tout autre opérateur de transporter du courrier. Si la distribution du courrier est un monopole technique, personne ne réussira à concurrencer le gouvernement. Si elle n'en est pas un, il n'y a pas de raison que le gouvernement s'en occupe. La seule manière de le savoir est de laisser les autres libres d'entrer. » (Friedman 1962, p. 29).

La politique économique de régulation des marchés doit dès lors poursuivre deux objectifs principaux : traquer et condamner les cartels et autres arrangements privés visant à établir un pouvoir de marché, et supprimer toute mesure de soutien directe ou indirecte aux monopoles. La modalité de régulation concurrentielle qui est ici suggérée par Friedman consiste donc à garantir la libre entrée sur les marchés, de sorte que les offreurs puissent se faire concurrence les uns les autres, notamment par l'abaissement des prix (la concurrence passe par le *price-making*). Les modalités de la politique de concurrence sont définies de manière à empêcher les monopoles et à permettre la rivalité entre producteurs, et non de manière à garantir une structure de marché éclatée qui garantisse le comportement *price-taker* de la part de tous les offreurs.

Au final, le faible nombre de monopoles permet de traiter l'économie comme si elle était parfaitement concurrentielle. Comme le résume Reder (1982, p. 15), d'un point de vue normatif il faut éviter les monopoles, mais d'un point de vue purement descriptif, on peut considérer qu'ils sont peu fréquents et qu'ils ont un impact limité. Cela permet de maintenir la référence à l'économie néoclassique et à l'efficacité au sens de Pareto des marchés concurrentiels. Finalement, c'est

précisément parce que la concurrence est un mécanisme effectif de rivalité entre entreprises actrices de la concurrence que le processus concurrentiel va venir saper les monopoles et autres pouvoirs de marchés, garantissant ainsi que le nombre de parts de marchés ne sera pas de plus en plus concentré, et – au bout du compte – permettant au modèle théorique de la concurrence parfaite de continuer à être une hypothèse pertinente pour l'analyse économique. C'est l'existence effective de la concurrence comme rivalité qui garantit que la concurrence parfaite est une hypothèse pertinente pour la théorie scientifique. Il y a donc d'un côté la théorie scientifique qui part de l'hypothèse que les marchés sont en concurrence (parfaite), et de l'autre la théorie pratique qui conseille les modalités de régulation des marchés permettant d'instaurer la concurrence (au sens de rivalité) sur les marchés. Les deux théories sont réconciliées par le fait que la concurrence comme rivalité limite l'importance des monopoles et donc permet au modèle de la concurrence parfaite d'être une approximation pertinente.

À Fribourg comme à Chicago, le néolibéralisme s'appuie donc sur les résultats néoclassiques pour étayer ses préconisations en termes de politique économique ; mais en instaurant une ambiguïté quant à la nature de la concurrence supposée source d'efficacité.

## **Conclusion**

Au fur et à mesure des relais qu'il a trouvé dans l'économie néoclassique et dans le projet néolibéral, le résultat d'efficacité de la concurrence s'est donc dissous progressivement, et l'assise théorique qui permettrait d'étayer ce résultat n'est plus identifiable facilement. L'efficacité de la concurrence avait un sens abstrait dans le cadre de l'équilibre général de Pareto. Alors il avait été démontré que l'équilibre général concurrentiel ainsi que l'équilibre général centralisé pouvaient atteindre des maxima d'ophélimités pour la collectivité. Ce résultat, qui établissait un idéal théorique de compatibilité entre les actions individuelles dans un contexte institutionnel donné, est pourtant très loin de ce que l'on entend aujourd'hui par l'efficacité de la concurrence. Dans le néolibéralisme, ce résultat en est venu progressivement à signifier que le fonctionnement des marchés effectifs pouvait être amélioré grâce à une concurrence comprise comme un processus de rivalité entre grosses firmes qui font leur prix, plutôt que comme une structure de marché déconcentrée. Il apparaît donc que le néolibéralisme s'appuie sur le résultat d'efficacité de la concurrence parfaite pour légitimer une pratique concurrentielle qui est en fait à l'opposé de celle issue du modèle de concurrence parfaite. Le syncrétisme entre économie néoclassique et néolibéralisme – passant par une redéfinition de la concurrence – a donc maintenu la conclusion d'efficacité de la concurrence, sans qu'il n'apparaisse plus clairement à quel cadre d'analyse théorique cette conclusion doive désormais être rattachée. À l'issue du processus historique de co-construction par l'économie néoclassique et le projet néolibéral d'un message légitimant la concurrence, on obtient finalement un énoncé qui est plutôt un précepte, ou une doctrine à la fois théorique et pratique, qu'un résultat de l'analyse économique ; mais qui continue pourtant de

bénéficiaire de l'aura de la démonstration originelle de Pareto (et de la démonstration ultérieure par Arrow et Debreu des théorèmes de l'économie du bien-être).

## **BIBLIOGRAPHIE**

**ALLAIS Maurice, 1967, *Les conditions de l'efficacité dans l'économie, IV seminario internazionale Rapallo, 12-14 settembre 1967*, CESES - centro studi e ricerche su problemi economico-sociali., s.l.**

**ARROW Kenneth, 1985, « The potentials and limits of the market in resource allocation » dans *Issues in contemporary microeconomics and welfare*, Macmillan., Londres, Feiwel G.R., p. 107-124.**

**ARROW Kenneth et HAHN Frank, 1971, *General competitive analysis*, San Francisco, États-Unis, Royaume-Uni, Holden-Day (coll. « Mathematical economics texts »), 452 p.**

**DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2009, *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale*, Paris, France, la Découverte, vol. 1/, 497 p.**

**DIRECTOR Aaron, 1950, « Review of Charles E. Lindblom, Unions and Capitalism. », *University of Chicago Law Review*, 1950, vol. 12, p. 164-167.**

**EUCKEN Walter, 1950, *The foundations of economics: history and theory in the analysis of economic reality*, traduit par Terence Wilmot Hutchison, London, Royaume-Uni, W. Hodge, vol. 1/, 358 p.**

**FAVEREAU Olivier, 1989, « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, 1989, vol. 4, n° 1, p. 65-96.**

**FRIEDMAN Milton, 1983, *Prix et théorie économique*, traduit par Henri Paul Bernard, Paris, France, Economica, 1983, vol. 1/, 375 p.**

**FRIEDMAN Milton, 1962, *Capitalism and freedom*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.**

**HORN Rob VAN, 2010, « Chicago's Shifting Attitude toward Concentrations of Business Power (1934-1962) », *Seattle University Law Review*, 2011 2010, vol. 34, n° 4, p. 1527-1544.**

**HORN Rob VAN, 2009, « Reinventing Monopoly and the Role of Corporations. The roots of Chicago Law and Economics. » dans *The Road from Mont Pèlerin, The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Harvard University Press., Cambridge, Massachusetts, Philip Mirowski & Dieter Plehwe, p. 204-237.**

**HORN Rob VAN et MIROWSKI Philip, 2009, « The rise of the Chicago School of Economics and the birth of neoliberalism » dans *The Road from Mont Pèlerin, The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Harvard University Press., Cambridge, Massachusetts, Philip Mirowski & Dieter Plehwe, p. 139-178.**

MANKIWI N. Gregory et TAYLOR Mark P., 2013, *Principes de l'économie*, 3e édition enrichie de nombreux compléments en ligne pour les étudiants., Bruxelles [Paris], De Boeck (coll. « Ouvertures économiques »), 1175 p.

MIROWSKI Philip, 2009, « Postface » dans *The Road from Mont Pèlerin, The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Harvard University Press., Cambridge, Massachusetts, Philip Mirowski & Dieter Plehwe, p. 417-455.

OLIVER Henry M., 1960, « German Neoliberalism », *The Quarterly Journal of Economics*, 1960, vol. 74, n° 1, p. 117-149.

PARETO Vilfredo, 1963, *Manuel d'Économie Politique*, 2ème éd., Paris, Librairie général de droit et de jurisprudence.

PARETO Vilfredo, 1916, *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz.

PTAK Ralf, 2009, « Neoliberalism in Germany: Revisiting the Ordoliberal Foundations of the Social Market Economy » dans *The Road from Mont Pèlerin, The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Harvard University Press., Cambridge, Massachusetts, Philip Mirowski & Dieter Plehwe, p. 98-138.

REDER Melvin W., 1982, « Chicago Economics: Permanence and Change », *Journal of Economic Literature*, 1982, vol. 20, n° 1, p. 1-38.

ROBBINS Lionel, 1947, *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Editions politiques, économiques et sociales., Paris.

RÖPKE Wilhelm, 2009, *Au-delà de l'offre et de la demande*, Paris, Les Belles Lettres (coll. « Bibliothèque classique de la liberté »), 366 p.

RÖPKE Wilhelm, 1940, *Explication économique du monde moderne*, traduit par Paul Bastier, Paris, Librairie de Médecis.

STEINER Philippe, 1995, « Vilfredo Pareto et le protectionnisme : l'économie politique appliquée, la sociologie générale et quelques paradoxes », *Revue Économique*, 1995, vol. 46, n° 5, p. 1241-1262.

STIGLITZ Joseph E, WALSH Carl E. et LAFAY Jean-Dominique, 2007, *Principes d'économie moderne*, 3e éd., Bruxelles, De Boeck université (coll. « Ouvertures économiques »), 926 p.